



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES JEUNES

### PROCES VERBAL N° 01

**Réunion plénière du :** 27 septembre 2018

**A :** 18 h 30

**Lieu :** Antenne de Rouen

**Présidence :** M. DEPARIS Jean-François

**Sont présents :** Mme. Carole STIL & MM. Luc DUVAL, Laurent GAREL, Raymond LAUGEROTTE, Michel LECONTE, Dominique LEFEVRE, Patrice LEMONNIER, Denis OLIVIER, Jean-Pierre VILPOIX, Serge SCHMITT.

**Sont excusés :** Mme. Michèle LE BASTARD & MM. Michel LEFRANCOIS, Jean-François VIOLETTE.

**Sont absents :** M. Alain DUSAULS

**Assistent à la réunion :** M. Jean-Pierre GALLIOT référant du pôle du DFSM.

§§§§

#### RECOURS

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

§§§§

#### CIVILITE

Très touchés par la disparition de Gérard BRETTEVILLE, les membres de la Commission adressent à sa famille et à ses proches leurs sincères condoléances.

§§§§

#### HOMOLOGATION DE PROCES-VERBAL

En l'absence d'observation, le Rectificatif n°1 aux procès-verbaux n° 27 et n° 28 de la réunion du 24 juillet 2018, ainsi que les procès-verbaux n° 27 de la réunion du 27 juin 2018 et n° 28 de la réunion du 9 juillet 2018 sont homologués.

§§§§

M. Jean-François DEPARIS ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres de la commission. Pour cette nouvelle saison, concernant les P.V., la forme et le fond devront être respectés. Les 3 antennes devront faire leur réunion la même semaine afin que le P.V. regroupe les attendus de chaque antenne sur un modèle unique comme présenté en séance par notre responsable de pôle, Jean-Pierre GALLIOT, qui remet un exemplaire aux membres présents.

**District de Football de Seine-Maritime**

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



## ATTRIBUTION et FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

Gestion de l'ensemble des Compétitions U13, U15, U18 et Futsal.

Pas de réglementaire.

Plénière en tournante sur les trois sites, en début et fin de saison et en fin de phase.

Restreinte par secteur pour le reste de la saison.

Pour la nouvelle saison, il est décidé de ne faire qu'un seul P.V.

Un modèle de P.V., présenté par Jean-Pierre GALLIOT, est donné à chaque membre pour une meilleure lisibilité des clubs.

La gestion des groupes par secteur est définie ainsi :

	Secteur Dieppe	Secteur Rouen	Secteur LE HAVRE
U 18 - D1	Groupe A	Groupe B	Groupe C
U 18 - D2	Groupes A et B	Groupes C et D	Groupe E
U 15 - D 1	Groupe A	Groupe B	Groupe C
U 15 - D 2	Groupes A, B et C	Groupes D, E et F	Groupes G et H
U 13 - D 1	Groupes A et B	Groupes C et D	Groupes E et F
U 13 - D 2	Groupes A, B et C	Groupes D, E et F	Groupes G, H et I
U 13 - D 3	Groupes A, B, C et D	Groupes E, F, G, H et I	Groupes J, K et L

Il est décidé de sanctionner :

\* en U 18 et U 15 seulement, le manque de délégué (sauf quand pas d'arbitre officiel).

\* en U 13, uniquement le manque d'éducateur.

Il est décidé d'ajouter un astérisque (\*), à la fin de l'appellation des clubs en entente.

§§§§

## ORGANISATION DES COUPES

Les coupes du DFSM des U15 et des U18 seront gérées par le secteur du Havre.

La coupe du DFSM des U13 sera gérée par le secteur de Dieppe.

§§§§

## CALENDRIER DES REUNIONS

Le Président présente le calendrier des réunions restreintes qui se dérouleront dans les 3 secteurs (Dieppe, Le Havre et Rouen) le mardi, mercredi ou le jeudi, le jour et l'heure sont à définir selon la disponibilité des membres de chaque secteur.

Chaque réunion doit se composer au minimum de 3 Membres dont un Président et un Secrétaire de séance. Les procès-verbaux des 3 secteurs sont compilés en un même procès-verbal et mis en ligne sur le site du DFSM via Foot 2000, **impérativement** le jour prévu suivant l'agenda ci-dessous.

**District de Football de Seine-Maritime**

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



LIEU	DATES	Homologation des journées suivantes :	PARUTION IMPERATIVE SUR LE SITE
DIEPPE, LE HAVRE, ROUEN	Semaine 40	08 septembre 2018 15 septembre 2018	Semaine 41 - 09/10/2018
DIEPPE, LE HAVRE, ROUEN	Semaine 42	22 septembre 2018 29 septembre 2018	Semaine 43 - 23/10/2018
DIEPPE, LE HAVRE, ROUEN	Semaine 44	6 octobre 2018 13 octobre 2018	Semaine 45 - 06/11/2018
DIEPPE, LE HAVRE, ROUEN	Semaine 46	20 octobre 2018 27 octobre 2018	Semaine 47 - 20/11/2018
DIEPPE, LE HAVRE, ROUEN	Semaine 48	3 novembre 2018 10 novembre 2018	Semaine 49 - 04/12/2018
DIEPPE, LE HAVRE, ROUEN	Semaine 50	17 novembre 2018 24 novembre 2018	Semaine 51 - 18/12/2018
DIEPPE, LE HAVRE, ROUEN	Semaine 01	1 décembre 2018 8 décembre 2018	Semaine 02 - 08/01/2019
DIEPPE, LE HAVRE, ROUEN	Semaine 03	15 décembre 2018 22 décembre 2018	Semaine 04 - 22/01/2019

§§§§

### RAPPEL AUX CLUBS

Toute demande de report de match pour raison exceptionnelle doit obligatoirement se faire par l'intermédiaire de Foot club avec l'accord du club adverse au plus tard 6 jours avant la date de la rencontre. La Commission statuera et fixera la date de report comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions.

Les clubs sont informés que toutes les feuilles de match seront contrôlées afin de vérifier :

- \*la participation éventuelle de joueurs suspendus,
- \*les clubs qui utilisent un nombre de joueurs mutés supérieur à celui autorisé,
- \*les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou ceux qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis
- \*les informations manquantes (absence de délégué à la police du terrain, licence manquante)

En cas d'utilisation de feuille de match papier, quel que soit le résultat, celle-ci doit être envoyée obligatoirement **par le club recevant.**

§§§§

**PROCHAINE RÉUNION** : Jeudi 17 janvier 2019 à l'antenne du Havre.

§§§§

**Distric de Football de Seine-Maritime**

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



Plus aucune information n'est demandée, la séance est levée à 20 h 00.

**Le Président de la Commission  
Jean-François DEPARIS**

**Le secrétaire de la commission  
Jean-Pierre VILPOIX**